



## RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES SAISON 2019

Extrait de Procès-Verbal n°5  
Séance du 7 février 2019  
Antenne Est LRF – Saint-Benoit

**Présents** : MM. Bernard PARIS – Daniel ROUVIERE – Axel VILLENDEUIL

**Administratif** : Mme Ruphine DAVERY

**Secrétaire de séance** : M. Daniel ROUVIERE

### I) SITUATION DES CLUBS

▪ Situation officielle de l'Engagement 2019 des clubs de D1 :

La date limite d'engagement pour la D1 pour la saison 2019 était fixée au 21 janvier. En l'absence de transmission de leur Engagement pour la saison 2019 à ce jour, la RVDCC se voit dans l'obligation de déclarer les clubs suivants non-engagés et donc en inactivité totale pour la nouvelle saison :

- ✓ PIERREFONDS SPORTS
- ✓ AJS OUEST
- ✓ Le club FC BOULANGER est déclaré en inactivité partielle (Section Foot Entreprise fermée).

En conséquence, les joueurs démissionnaires de ces clubs et de cette section se verront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, délivrer une licence non frappée du cachet mutation (Art. 117 RGX FFF), **les droits de changement de club restant dus.**

▪ Situation officielle des clubs au regard du règlement de leur dettes 2018 :

La date limite de paiement des dettes était fixée au 21 janvier 2019. En l'absence du règlement de leurs dettes, la RVDCC se voit dans l'obligation de libérer les joueurs des clubs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence, les joueurs démissionnaires des clubs ci-dessous se verront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, délivrer une licence non frappée du cachet mutation (Art. 117 RGX FFF), **les droits de changement de club restant dus.**

- |                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| ✓ JS BOIS DE NEFLES     | ✓ RSC BRAS DES CHEVRETTES |
| ✓ AM CHALOUBE SAINT LEU | ✓ ETOILE SALAZIENNE       |
| ✓ AJ LIGNE BAMBOUS      | ✓ OF ENTRE DEUX           |
| ✓ ENT. RAVINE CREUSE    | ✓ SPC VILLELE             |
| ✓ FC PANONNAIS          |                           |

**Le Président,**

**Bernard PARIS**

**Le Secrétaire,**

**Irshad ABDUL MUNAF**